

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MARS 2023 à 20h30

Etaient présents :

Mme ALLAIN Jocelyne, M. ALLAIN Serge, M. BAILLARD Christophe, Mme BRILLANT Elodie, Mme BRIAULT Odile, M. CHEVAL Dominique, M. COSTILS Romain, M. COUENNE Michel, M. FOUSSE Jean-Luc, Mme LEHOT Elodie, M. MALHERBE Stéphane M. MANIGUET Julien, M. RENOUEV Aurélien

Procuration(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. RENOUEV Aurélien

Ouverture de la séance à 20h30

1/ Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 février 2023

Après relecture du procès-verbal par Mme le Maire, deux points ont été rectifiés :

- Le vote du point 4 : Adhésion au groupement de commande travaux de voirie avec la communauté d'agglomération est défavorable et rejeté à l'unanimité comme noté dans la délibération.
- Point 5 : Participation aux frais des écoles privées. Le montant des frais pour les élémentaires et maternelles ont été inversés. Il faut noter le coût d'un élève en maternelle : 903.78€ et celui d'un élève en élémentaire : 539.56€

Le procès-verbal est validé avec les corrections précisées ci-dessus.

2/ Vote des taux de fiscalité 2023 / Délibération

Le conseil municipal doit fixer pour l'année 2023 les taux d'imposition liés à la taxe foncière du bâti, du non bâti ainsi que celui des logements vacants et des résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de ne pas augmenter les taux communaux. Ainsi pour l'année 2023 les taux de l'année 2022 sont reconduits comme suit :

- Le taux de la taxe foncière du bâti est de 35.31%
- Le taux de la taxe foncière du non bâti est de 25.17%
- Le taux de la taxe d'habitation est de 10.90%

Vote : Favorable à la majorité

3/ Nomination d'un conseiller municipal pour le contrôle des listes électorales **Délibération**

Mme le Maire rappelle que lors de l'élection du conseil municipal, Aurélien RENOUVEL avait été désigné pour assurer les missions de contrôle des listes électorales pour une durée de trois ans.

En tant qu'adjoint au Maire, il ne peut plus exercer cette fonction. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, la commission doit comprendre : un conseiller municipal, à défaut le plus jeune conseiller.

Deux conseillers se portent volontaire :

* Membre titulaire : M. Romain COSTILS

* Membre suppléant : M. Serge ALLAIN

La liste sera transmise à la Préfecture.

4/ Approbation de l'avant-projet – voie douce RD 911E / Délibération

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de la voie douce afin de pouvoir solliciter des subventions dès cette année.

Mme Le Maire indique que le projet peut bénéficier des « Amendes de police » car il rentre dans le cadre des travaux de l'amélioration de la sécurité routière dans les communes de moins de 10 000 habitants ces aménagements permettant de sécuriser les déplacements piétons.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'avant-projet pour effectuer la demande de subvention « amendes de police »

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'avant-projet et d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Vote : Favorable à l'unanimité

5 / Questions diverses

5-1 : Une réunion des membres du CCID doit être organisée avant le 15 avril prochain. Celle-ci est fixée au 3 avril 2023 à 17h00. Les membres titulaires et suppléants seront convoqués.

5-2 : Les riverains de la Fosse Cordon ne sont plus d'accord pour acquérir la bande communale des trois mètres en limite de leurs propriétés.

5-3 : La réunion du conseil municipal prévue le 20 avril 2023 est annulée et avancée au mercredi 5 avril 2023 à 20h30. Cette séance sera consacrée au vote du budget 2023.

TOUR DE TABLE

Un conseiller municipal a constaté un problème de sécurité au niveau du terrain de sport à la suite de l'élagage et du débroussaillage effectués par les services du département. Il manque une partie de clôture laissant un libre accès vers la rivière située en contre bas. Cela représente un problème de sécurité notamment au niveau des enfants qui sont amenés à jouer dans cet espace.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MERCREDI 5 AVRIL 2023

Fin de la réunion à 22h00